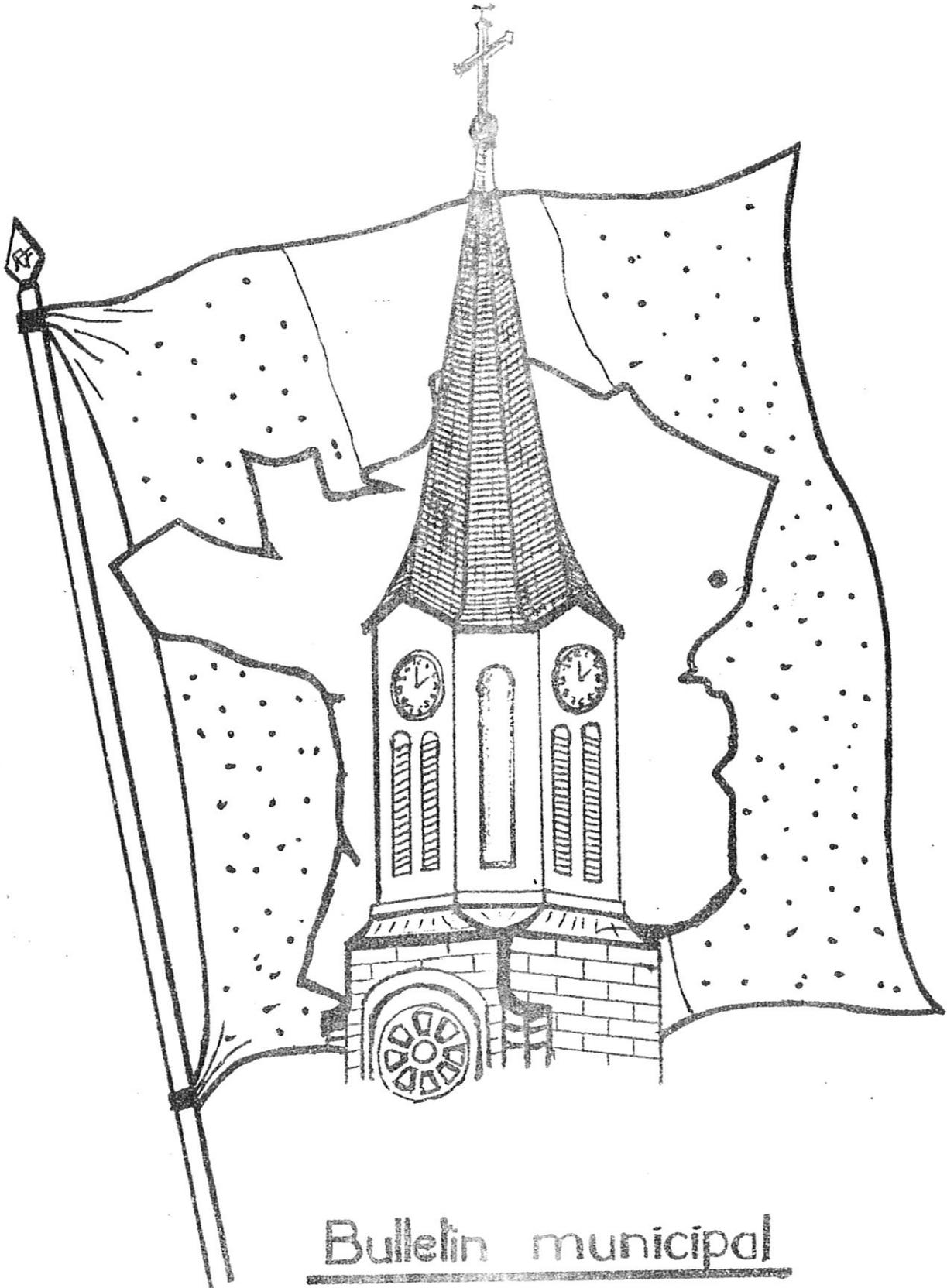


SENTHEIM

Un bourg d'ALSACE



Bulletin municipal

Commune de S E N T H E I M

BULLETIN MUNICIPAL du 10 MARS 1974(No 5)

LE MOT DU MAIRE

CHERS AMIS,

Dans le précédent B.M., je vous ai parlé des recettes dont dispose notre commune pour garnir son " porte-monnaie".

Dans une deuxième partie je vous parlerai des dépenses communales.

Au sein de nos familles(dans la majorité des cas du moins), ce sont nos ménagères qui s'occupent de la gestion financière tout le long du mois. Elles disposent d'un revenu fixe et se voient obligées de parer à toutes les dépenses ordinaires et souvent extraordinaires correspondant aux multiples besoins du foyer. De même la Municipalité s'efforce au niveau communal d'utiliser les recettes pour subvenir aux dépenses obligatoires en premier lieu et si possible aux dépenses facultatives, le tout aux fins de servir l'intérêt général.

CHAPITRE II- OÙ va l'argent ?

A. DEPENSES ORDINAIRES(ou de fonctionnement)

a) dépenses obligatoires

- traitements et salaires de fonctionnement des services de la mairie et de l'aide à l'école maternelle
- indemnités de logements des instituteurs non logés
- entretien des bâtiments communaux(salles de classes, bureaux de la mairie, préaux, etc)
- assurances des bâtiments communaux
- dépenses pour matériel et mobilier scolaires
- frais de gestion générale(bureaux, archives, etc)
- intérêts et amortissements des emprunts
- frais de réparation et d'entretien de l'église et frais de culte catholique ou protestant, mais seulement en cas d'insuffisance des revenus de la fabrique d'église
- frais d'entretien du cimetière, de la voirie, des canalisations, de la conduite d'eau(avec ses nombreuses fuites)
- mais heureusement devenues plus rares dans ces derniers temps)
- cotisations d'aide sociale au département
- cotisations au service départemental d'incendie
- cotisations pour pollution d'eau à l'Agence de bassin Rhin et Meuse
- cotisations au syndicat intercommunal scolaire
- cotisations au syndicat intercommunal de la zone industrielle(en voie de création à Burnhaupt-le-Haut)
- entretien et frais d'éclairage public
- frais d'éclairage des bâtiments communaux
- frais de garderie des forêts communales, de coupes de bois d'oeuvre et d'industrie, de reboisement, etc

b) DEPENSES FACULTATIVES

Ce sont des dépenses votées par le conseil municipal d'intérêt général et non contraires aux lois.

- fournitures diverses
- frais de personnel
- frais pour biens meubles et immeubles
- allocations et subventions diverses
- primes et secours
- subventions d'intérêt communal à des sociétés (pompiers pu à des oeuvres de bienfaisance, à des collectes d'ordre social
- dépenses pour fêtes et cérémonies
- abonnements et frais d'impression et de presse
- charges exceptionnelles

B. DEPENSES EXTRAORDINAIRES (ou d'INVESTISSEMENT)

Ces dépenses ne peuvent avoir lieu que si le financement avait été prévu (par des recettes ordinaires ou extraordinaires) en figurant déjà au budget primitif.

- remboursement du capital des emprunts (en tenant compte des subventions d'équipement)
- acquisition de biens immeubles
- versement de dépôts et cautionnement des communes
- dépenses pour travaux neufs ou grosses réparations (écoles, mairie, etc)

A ce sujet, il est à préciser, qu'avant d'entreprendre n'importe quel travail d'investissement, la municipalité doit nécessairement avoir fin au préalable les ressources à utiliser pour ces dépenses (emprunts, subventions, coupes de bois extraordinaires, excédent de recettes ordinaires). Ces recettes garderont obligatoirement cette affectation spéciale jusqu'à la réalisation des travaux.

A toutes fins utiles, je me permets d'ouvrir ici une parenthèse pour répondre amicalement à quelques propos anxieux (on parlait qu'on aurait pu utiliser les dépenses occasionnées par la place de l'église pour autre chose....). Voilà: ces travaux d'aménagement de la place de l'église ne purent être envisagés que grâce à l'octroi de subventions allouées conséquemment à la réfection de différentes rues communales (St-Georges, rue du Tissage, Vieux-Chemin etc) Ces subventions ne peuvent être utilisées que pour la voirie (XXXXXXX routes et places publiques)

P.S. Quelqu'un a remarqué, et avec justesse, que je n'avais pas parlé au Chapitre I (je suis très heureux qu'on lise avec attention notre B.M.!) - du produit de la chasse et de la pêche comme recettes communales.

Ma réponse: c'était volontairement que j'ai omis de mentionner cette ressource très importante, il est vrai; mais qui est presque entièrement absorbée par les cotisations dues à la Caisse d'Assurances accidents agricole, qui d'année en année augmentent sensiblement au point de l'égaliser l'année prochaine ou même de le dépasser!

De même au Chapitre II, je n'ai pas parlé des traitements des sœurs enseignantes, ceux-ci nous étant reversés intégralement en compensation de l'avance que la commune est tenue d'effectuer.

Après ce coup d'oeil sur les finances communales par un exposé schématique, je suis certain que plus d'un de nous aura saisi la complexité de la gestion communale et que les vaillantes conjointes de nos conseillers municipaux comprendront quelque peu pourquoi nos séances municipales se terminent si tard! (et sans bénéficier d'une libation reconfortante!).

A.S.

UN BON CONSEIL

Certainement que vous ne voudriez pas être contraint de suivre un traitement de piqûres pour une très longue durée!

ALORS:

ne laissez jamais divaguer votre chien (tout chien errant peut être abattu)

méfiez-vous de toute bête agressive,

ne touchez aucun cadavre d'animal sans gants!

Transmettez ces conseils à votre entourage, surtout aux enfants!

RENCONTRE DU 3e AGE

C'est à la suite d'une réflexion faite lors de la fête de Noël des personnes âgées, que quelques dames de la commune ont décidé de créer un lien d'amitié intercommunal par la RENCONTRE DU 3e AGE (un rendez-vous par mois). A cet effet, Madame KRIEG met sa salle de café gratuitement à la disposition des animatrices et de leurs invités. La pâtisserie servie aux hôtes a été fournie par des bénévoles. Merci à tous ceux qui nous aident et qui nous apportent leur soutien moral et matériel, notamment MM. les Maires des communes de Sentheim, Bourbach-le-Bas, Soppe-le-Haut etc. Par la présence nombreuse des personnes du 3e âge, nos aînées, elles nous témoignent leur accord pour notre initiative et nous encouragent à continuer, à faire mieux encore!

Ainsi samedi le 30 mars 1974, aura lieu la prochaine RENCONTRE. Cette fois-ci le rendez-vous sera agrémenté par le concours de la société de mandolines et d'accordéons de Soppe-le-Haut-Mortzwiller, placée sous la direction de M. KLEIN. Exceptionnellement la rencontre se fera à la MAISON DES OEUVRES!

Les ANIMATRICES DE LA RENCONTRE DU 3e Age

FÜR DIE NICHT MEHR JUNGSTE GENERATION!

Eine Bemerkung an einem Weihnachtsfest der dritten Generation brachte einige Damen aus der Gemeinde auf den Gedanken ein monatliches Zusammentreffen der nicht mehr jüngsten Generation zu organisieren! Mme KRIEG stellte unentgeltlich ihr Lokal zur Verfügung. Freiwillige Spenderinnen stifteten das Gebäck. Die Herren Maires von Sentheim und der Nachbarsorte unterstützten das Vorhaben!

Allen Freunden und Gönnern, welche uns moralisch und materiell unterstützen, ein kräftiges MERCI!

Die rege Beteiligung vieler Personen aus Sentheim und Umgebung an den gemütlichen Nachmittagen der 3. Generation spornte die Organisatoren an, welche bestrebt sind, weiterzuwirken!

Das nächste Treffen findet im VEREINSHAUS in Sentheim am Samstag den 30. März 1974 nachmittags statt. Das Mandolinen- und Handharmonikaclub Soppe le Haut und Mortzwiller hat seine Mitwirkung versprochen.
Die Organisatoren von RENCONTRE DU 3e AGE.

LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

Jusqu'à présent l'on confiait à la nature le soin de détruire grâce à l'action du temps!

Mais la société actuelle dite de consommation utilise chaque jour davantage de produits et rejette par conséquent chaque jour un peu plus de déchets que la veille. Les statistiques nationales nous avancent le chiffre d'un kilogramme par jour et par habitant!

Par souci de la protection de l'environnement, nous avons le 9 novembre 1972 créé à BELFORT le SYNDICAT INTERCOMMUNAL de la zone sous-vosgienne de destruction des ordures ménagères, présidé par M. PARET, dynamique maire d'ETUEFFON-le-HAUT. Ce syndicat exclusivement rural comprend 65 communes du Territoire de Belfort, de la Haute-Saône ainsi que du Haut-Rhin à savoir la vallée de la Doller de Sewen à Sentheim.

L'usine sera édifiée entre Etueffont/Romagny et Bourg/S/CHA-TELET. Elle aura une capacité journalière de destruction de 25 tonnes. Les services du Génie Rural chargés de l'exécution du projet garantiront la mise en route pour 1975. Le coût de l'usine sera environ de 2.500.000. Assurance est donnée contre toute crainte de retombées de fumées nocives, ainsi que contre la pollution des rivières toutes proches!

A l'appui du théorème "Rien ne se crée, rien ne se perd!" et sachant que l'usine d'incinération de BELFORT-VILLE chauffe journellement l'eau de la piscine municipale, il est sûr qu'une matière énergétique en soit tirée. Et pourquoi ne seraient-ce pas quelques barils de pétrole?.....

Pour les habitants de Sentheim, premiers bénéficiaires des enlèvements des ordures ménagères de la vallée après Masevaux depuis 1965, le changement ne sera pas spectaculaire, si ce n'est la suppression de notre décharge, ainsi que la disparition vivement souhaitée de tous les petits dépôts clandestins à aspect repoussant, qui portent une grave atteinte à nos sites.

Du point de vue recouvrement de la taxe d'enlèvement, un changement de bon augure pour les uns et de légers réajustements pour les autres, interviendra, car les taxes seront calculées obligatoirement en fonction de la valeur locative des immeubles bâtis.

La société VIDOR de MULHOUSE étant adjudicataire conserve toutes les chances de continuer à assumer sa tâche dans notre village comme par le passé!

Un prochain numéro de notre BULLETIN MUNICIPAL vous fournira toutes caractéristiques de notre usine d'incinération, indispensable réalisation de notre temps!

Jacques SCHWARTZ, adjoint au maire
délégué communal du Syndicat intercommunal

CARNET DE FAMILLE

Le carnet de famille sera court. Il n'y a eu ni naissance ni mariage depuis la parution du dernier numéro du B.M.

Hélas deux familles ont été frappées par des deuils cruels!

M. Antoine MAURER, mineur du fond retraité, 62 ans

et Mme Armandine EHRET née NAEGELEN, 70 ans, nous ont quitté à jamais!

Nous présentons nos sincères condoléances aux familles éprouvées!

VON MULLABFUHR UND DERGLEICHEN

Das Lesen in der Zeitung eines Artikels über die Müllabfuhr von Mulhouse veranlasste mich etwas über unsere Müllabfuhr zu schreiben!

Es ist doch eine wunderbare Sache jede Woche bequem sich des Abfalls zu entledigen. Abends stellt man ihn vor die Tür und morgens ist er weg! Dabei sollten wir aber bedenken diesen Männern die Arbeit so viel wie möglich zu erleichtern, indem wir nicht allzu grosse Käbel bereithalten, sondern sie besser verteilen!

Ich denke auch an das Papier. Zeitungen und Zeitschriften werden ja von den Schulkindern gerne abgeholt, es gibt da etwas Geld für die Schulkasse! Verpackungen von Lebensmitteln kann man selbst verbrennen! Es gibt vielleicht Leute die sagen: diese Männer werden ja für ihre Arbeit bezahlt oder schliesslich es sind ja meistens nur SCHWARZE; ja bedenken wir aber dass sie auch Menschen sind gerade wie wir alle! Diese Leute müssen erstens schwere, bestimmt nicht allzugut bezahlte, unangenehme Arbeit leisten und dafür verdienen sie unsere Rücksicht und Anerkennung! Ab und zu ein kleines Trinkgeld würde sie veranlassen gerne nach Senthe im zu kommen um ihre Arbeit zu verrichten. Daran würden sie erkennen, dass auch sie von uns geschätzt sind! Diese Arbeit trägt auch zur Sauberkeit und Ordnung unseres Dorfes bei. Nun wird es auch möglich sein in sauberen Wäldern spazieren zu gehen, ohne immer wieder auf einen Schütthaufen zu stossen!

Eine Einwohnerin B.M.

SUR LES BANGS DE L'ECOLE

Ce soir, les élèves étaient peu nombreux. Beaucoup d'appelés mais peu d'élus!

Conditions de travail? Manque d'intérêt?

Tout y a contribué, la vie moderne est difficile!

Pourtant faire classe à dix, ne manque pas de charme, et ce soir-là je peux dire que j'ai vécu une réunion de parents d'élèves, valable, vivante et sympathique: l'image d'une classe au travail, un maître dominant du haut de sa chaire et des élèves buvant passivement ses paroles.... non, c'est du passé, une table ronde, un groupe discutant de ses problèmes, ni monologue, ni discours, mais discussion, une équipe où chacun apporte et où chacun reçoit.

Différents thèmes y furent abordés:

- les bourses - l'orientation - les buts de l'enseignement - les méthodes de travail - les mathématiques - les livres - les activités en classe - les relations maître-élèves - les activités possibles à la maison - les relations parents-maître - le rôle que pourraient jouer les parents à l'école

Pour terminer la soirée, nous avons examiné quelques travaux scolaires et en particulier un montage audio-visuel réalisé par les élèves à partir d'un film en classe " LA fontaine aux lutions".

En somme une soirée utile, agréable et intéressante.

Jean-Claude KELLER

UN APPEL EN FAVEUR DE LA NATURE - UN CRI d'ALARME

On s'était habitué à voir des boîtes de conserves, des peaux de lapins, des cadres de bicyclettes, ou quelque autre détritrus jeté avec insouciance, par nonchalance, descendre le cours de la Doller et de ses affluents! Et pourtant le spectacle offert il y a quelque temps aux riverains du Bourbach dépasse la mesure. Faut-il s'indigner? Certainement! Mais cette indignation ne doit nullement laisser place à une résignation, voire à une habitude.

On aurait pourtant tort de considérer le problème sous le seul angle d'une pollution ou d'une nuisance.

Les premières suppositions se sont donc confirmées: des chasseurs sont à l'origine de ce triste défilé. Dès lors une question se pose: jusqu'à quel point va-t-il falloir tolérer de tels agissements? Depuis quelque temps en effet, les locataires de chasse donnent d'eux-mêmes une image peu rassurante. Le gibier se fait de plus en plus rare, conséquence d'une politique de chasse caractérisée par un abattentelent systématique et d'un repueplement qui n'a pas suivi. Tout animal quelqu'il soit devient alors une cible de choix et hélas n'échappe pas toujours au tir. Les battues destinées à tirer des jeunes biches, en âge de procréer, la buse ramassée par un jeune de Sentheim; en sont de tristes exemples!

Une telle conduite n'est nullement comparable à celle de certaines peuplades que notre monde soit-disant civilisé qualifie de primitives ou de sauvages, et qui en la matière ont été principes plus humains et plus raisonnables. Où est l'amour de la bête? Où est l'esprit de chasseur?

J'écoutais un soir une émission régionale de Radio-Strasbourg. Un habitant de la vallée de Ste-Marie aux Mines évoquait au micro une chasse au sanglier entreprise en compagnie de ses camarades il y a une trentaine d'années. Si passionnés qu'ils étaient, ses propos n'avaient pourtant rien de cruel. Chaque mot témoignait de l'amour qu'il portait à la nature, de l'amitié qu'il éprouvait pour le monde animal. La chasse il ne la concevait pas comme une tuerie, le traquage d'animaux elle s'inscrivait dans le cadre d'un équilibre que l'homme a toujours cherché à imprimer à la nature, pour survivre, et donner au cheptel de vie et de reproduction harmonieuses. Quel contraste avec ceux qui le fusil sur l'épaule arpentent forêts et champs de nos communes. Leur attitude ne diffère certes pas de ces amateurs de safaris, des marchands de peaux, qui de l'Afrique à l'Océan Glacial traquent tigres, léopards bisons, ours, phoques et vouent ainsi certaines espèces à leur disparition. Mais elle mérite tout de même réflexion!

Quel promeneur n'a eu l'occasion d'être pris à parti par des chasseurs soucieux de disposer seuls de hectares de bois, d'être intimidé par des panneaux d'interdiction ou des barrières semblables à ceux apposés en forêt de Guewenheim, de Soppe le Haut, Mortzwiller ou Sentheim? Comment peut-on aimer la nature et tolérer l'installation de vieux bus en guise d'abris et la pénétration de nos forêts, de nos chemins forestiers par des voitures?

Le problème certes est ardu. Le produit de la location de chasse constitue souvent pour les communes aux ressources faibles un apport non négligeable. D'un autre côté, il faut bien le reconnaître, forts de l'approbation inconditionnelle des propriétaires de terrains ou des instances départementales, les chasseurs passent outre les décisions prises par les autorités communales!

Il importe donc de faire un choix, les valeurs d'argent ne devant pas seules être prises en considérations!

René HIRTH

CONNAISSEZ-VOUS VOTRE VILLAGE?

Le concours commencé le 10 décembre 1974 a eu, sinon un succès fracassant, à tout rompre, mais tout de même un succès légitime, puisque plus de 20 réponses au questionnaire No 1 sont parvenues dans les délais à la rédaction du B.M.

Voici les réponses au questionnaire No 1.

- 1) La contenance du réservoir d'eau de la conduite communale de Sentheim est de 150 M3 ou 150.000 litres, dont 90 M3 de réserve d'incendie!
- 2) Le point culminant de SENTHEIM se situe à proximité de la limite intercommunale de Bourbach-le-Bas à l'OBERWALD (environ 420 m)
- 3) L'inauguration du Monument aux Morts actuel a eu lieu le 11 novembre 1957.
- 4) Le CHEMIN DE CROIX MONUMENTAL DU ROLLENBERG fut érigé sous le curé Eugène RIOTTE en 1947.
- 5) La rénovation du Cadastre a été effectuée du 1.7.1959 au 1.7.1964 par les géomètres SEILER, BRETZ et SCHILLINGER.
- 6) Le captage de la source du Wahlenbrunnen a eu lieu en 1937 par OSSOLA FRERES à VIEUX-THANN.
- 7) Les 1ères FETES d'OCTOBRE ont débuté le 15.10.1966!
- 8) L'ancienne tuilerie se situait au No 15 rue de l'église, actuelle propriété de Mme Vve Eugène WOLFF-SCHEUBEL. Les propriétaires de la tuilerie furent tour à tour M. GALLAT et M. KOLB.
- 9) Le réseau téléphonique de Sentheim fut raccordé au réseau automatique intégral en 1966 le 31 août.
- 10) La DOLLER prend sa source près de la ferme du Fennematt à 940 mètres d'altitude.

QUI A TROUVE TOUTES CES REPONSES OU LA PLUPART?

QUESTIONNAIRE No 2

- 1) Citez le plus grand nombre possible d'attributions d'un instituteur de village au 19^e siècle?
- 2) En suivant le cours du SILBACH comptez les ponceaux qui l'enjambent.
- 3) A Sentheim existaient à une époque donnée deux clubs cyclistes. Citez leurs noms.
- 4) Le Football Club Sentheim est entraîné actuellement par l'ex-Pro FREITAG. Durant une saison le FCS fut également entraîné par un autre ex-Pro. Quel fut son nom ?
- 5) Citez la date d'inauguration de la statue du Rollenberg!
- 6) Quelle particularité avait le second MONUMENT AUX MORTS DE SENTHEIM?
- 7) Quelle est la longueur du parcours de la DOLLER de sa source à sa jonction avec l'Ill près d'Illzach?
- 8) A quand remonte le premier devis pour la réalisation de l'adduction d'eau?
- 9) Le 30 avril 1950 a eu lieu un meeting d'athlétisme avec le concours de KIRSTEINER, champion de France du disque. Quel fut le meilleur athlète local non licencié lors de ce meeting?
- 10) Citez le nombre de portes et de fenêtres (intérieures et extérieures) du bâtiment principal ECOLE DE GARCONS- MAIRIE!

Le B.M. No 5 ressemble étrangement à ses prédécesseurs quant à sa présentation et son habillage, mais ne désespérons point- les BONNES VOLONTES COUVENT DES PROJETS d'AVENIR- et là nous parvient un signe d'espoir de la part de la MJC, dont les jeunes dirigeants ont promis leur collaboration rédactionnelle et TECHNIQUE .

Le présent B.M. paraît exceptionnellement sur 8 pages, grâce au concours de plusieurs personnes, ayant bien voulu prendre plume en mains; les articles abondaient (heureux signe!) et nous engageons vivement les habitants de Sentheim à rédiger des textes, à formuler des propositions, à nous faire part de leurs vœux et- ma foi!- aussi de leurs critiques objectives.

CONCOURS" CONNAISSEZ-VOUS VOTRE VILLAGE? "

Les personnes désireuses de participer au concours trouveront les formulaires nécessaires à la Mairie. Les réponses au nouveau questionnaire devront parvenir au plus tard pour le 1er avril 1974 à la MAIRIE. Même les personnes n'ayant pu pour une raison ou une autre participer au premier stade du concours pourront encore se lancer dans la course pour se classer dans la phase finale.

ERRATUM

Page 7- réponse 2 au questionnaire CONNAISSEZ-VOUS VOTRE VILLAGE? - il faut lire BERGWALD au lieu de OBERWALD.

CHARADE

Le nom de famille à trouver était: FERNQUEVILLE.

COMMENT OBTENIR

la carte d'invalidité civile? Toute personne, quelle que soit sa nationalité, qui souffre d'une incapacité permanente évaluée à 80% ou qui a une mauvaise vision (moins de 1/10e) peut demander une demande de carte d'invalidité civile à la mairie.

AVANTAGES: ~~xxxxxx~~ une demi-part supplémentaire pour le calcul des impôts
gratuité de la vignette pour les propriétaires de voitures automobiles
etc

Un certificat de Nationalité française?

S'adresser au TRIBUNAL d'INSTANCE de son domicile (THANN), présenter le livret de famille, préciser la date et le lieu de naissance de son père

Copie conforme d'une pièce?

S'adresser à la mairie, apporter le document et sa photocopie.

UN CERTIFICAT DE VIE?

S'adresser à la mairie, faire délivrer une fiche individuelle d'état-civil en présentant le LIVRET DE FAMILLE exigé dans tous les cas pour une demande du genre.
